

A PROPOS DE L'ENSEIGNEMENT SOCIAL COMMENTAIRES FAISANT SUITE À L'EXPOSÉ DE S.E. MSGR. MARTIN¹

EDMOND MALINVAUD

1. INTRODUCTION

Il est question ici de la solidarité de générations plus âgées envers la génération des adolescents, y compris les jeunes gens, soit les jeunes âgés de 12 à 25 ans qui sont les uns dans l'enseignement secondaire et supérieur, les autres dans les premières années d'activité. Il est évidemment question aussi de la doctrine de l'Eglise s'adressant directement à ces jeunes.

Ainsi qu'il convient plus généralement dans notre programme portant sur la solidarité entre générations, il faut nous placer dans une perspective assez longue. Plus précisément je pense aux devoirs de tous ceux qui ont plus de trente ans et sont en bonne santé, vis-à-vis de la génération actuelle des adolescents et jeunes gens, et des deux ou trois générations de jeunes qui suivront.

Ma perception des devoirs envers les jeunes est évidemment dépendante du contexte géographique dans lequel je vis, la France et l'Europe occidentale, sans d'ailleurs que j'aie compétence pour m'adresser au pays exceptionnel qu'est aujourd'hui l'Irlande où Msgr. Martin exerce son apostolat, dans le contexte difficile qu'il vient de nous décrire.

2. UN CONSTAT

L'histoire retiendra que, au moins dans l'Europe de l'Ouest, les premières générations de jeunes adultes du XXI^{ème} siècle auront injustement

¹ Sous la désignation *Acta 8*, les références adéquates seront faites à mon essai "Intergenerational solidarity in the social teaching of the Church", paru dans les Comptes Rendus de la huitième session plénière de l'Académie, 8-13 avril 2002.

souffert de l'égoïsme des générations plus anciennes. Une telle déclaration est évidemment caricaturale. Mais la caricature est pertinente. En effet que lèguent et que légueront encore ces générations mûres? Une société de consommation vorace et peu soucieuse de l'environnement; une société permissive dans laquelle on revendique des droits et des jouissances, mais on ne veut pas entendre parler de devoirs ou d'ascèse; une société inégalitaire, marquée par un chômage persistant des moins formés; des dettes publiques et sociales colossales, dont les générations suivantes auront à assurer le service, donc les impôts et prélèvements publics attenants qui, du fait de la démographie, seront très supérieurs à ceux que les générations antérieures dispendieuses auront eu à acquitter.

3. UN CERTAIN RETARD DE LA DOCTRINE

Je m'explique: on ne peut pas dire que l'enseignement catholique ait passé sous silence ces lourds héritages; mais il ne semble pas avoir assez insisté sur eux. On en comprend bien les raisons: l'Eglise avait à hiérarchiser ses déclarations; elle avait à faire passer d'abord son message religieux; prônant l'espérance, ce message devait se garder d'apparaître exagérément pessimiste.

Le retard est aujourd'hui particulièrement manifeste quant aux devoirs vis-à-vis de l'environnement physique. Peut-être l'Eglise a-t-elle longtemps différé de s'exprimer sur ce sujet, afin de mieux s'opposer au malthusianisme démographique. Quoi qu'il en soit, c'est seulement en 1991 avec *Centesimus annus* que le pape Jean Paul II a nettement pris position. Quatre ans auparavant *Sollicitudo rei socialis* avait déjà fait une brève référence au problème, mais cette autre encyclique entendait traiter de la solidarité internationale plutôt que de la solidarité entre générations. Je ne rappelle pas ici les références aux deux encycliques: elles figurent dans les pages 48 à 50 de *Acta* 8. En revanche il me paraît opportun de renouveler ici le conseil que j'avais donné en 2002 quant à l'intérêt que notre Académie pourrait porter aux pages 506 à 511 du livre du Père René Coste.²

4. LA DOCTRINE SE PRÉCISE QUANT À L'ENSEIGNEMENT SOCIAL

Celui-ci a au contraire figuré au centre de l'enseignement social de l'Eglise depuis ses débuts. Mon essai de 2002, qui ne cherchait pas à faire

² *Les dimensions sociales de la foi*, Editions du Cerf, Paris, 2000.

œuvre d'histoire, n'est remonté qu'à *Gaudium et spes* (1966) avec alors les pages 50 à 53. La contribution de notre collègue José Raga à cette session fait de nombreuses références à ce même sujet. Je voudrais surtout ici rendre compte des précisions apportées récemment à cet enseignement. Pour donner du piment à mon propos, je me permets de l'aborder sous un angle assez particulier, quoique pertinent dans cette session.

Il serait trop hardi de ma part de dire ce que devrait être la justice immanente dans la répartition du bien-être entre générations. Néanmoins je m'interroge: la condition humaine requiert-elle que les générations aujourd'hui les plus âgées fassent, en Europe occidentale, l'objet d'aussi manifestes prévenances relativement aux jeunes générations? Qui d'ailleurs devrait répondre à la question?

Dans son encyclique *Deus caritas est* Benoît XVI consacre sa plus longue section 28 à clarifier la réponse et à considérer pour cela les responsabilités respectives, vis-à-vis de la justice, de l'Etat et de l'Eglise. Il écrit:

L'ordre juste de la société et de l'Etat est le devoir essentiel du politique. Un Etat qui ne serait pas dirigé selon la justice se réduirait à une bande de vauriens, comme l'a dit un jour Saint Augustin. ... L'Etat se trouve de fait inévitablement confronté à la question: comment réaliser la justice ici et maintenant? Mais cette question en présuppose une autre plus radicale: qu'est-ce que la justice? C'est un problème qui concerne la raison pratique; mais pour pouvoir agir de manière droite, la raison doit constamment être purifiée.

Plus loin le Saint Père reprend:

L'Eglise a le devoir d'offrir sa contribution spécifique, grâce à la purification de la raison et à la formation éthique, afin que les exigences de la justice deviennent compréhensibles et politiquement réalisables. L'Eglise ne peut ni ne doit prendre en main la bataille politique pour édifier une société la plus juste possible. Elle ne peut ni ne doit se mettre à la place de l'Etat. Mais elle ne peut ni ne doit non plus rester à l'écart dans la lutte pour la justice. Elle doit s'insérer en elle par la voie de l'argumentation rationnelle et elle doit réveiller les forces spirituelles, sans lesquelles la justice, qui requiert aussi des renoncements, ne peut s'affirmer ni se développer.

Je m'en tiens à cette sélection des fortes phrases de l'encyclique, car notre collègue Michel Schooyans a déjà abondamment cité devant nous la seconde partie de l'encyclique (sections 19 à 39), celle qui nous intéresse le plus directement.

Revenant en arrière dans le temps, il convient ici de considérer aussi la partage des responsabilités entre la famille, l'Eglise et l'Etat en matière d'édu-

cation des jeunes. C'est sans doute alors l'exhortation apostolique *Familiaris consortio* de Jean Paul II (1981) qui convient le mieux. Nous y lisons:³

La famille est la première mais non la seule et exclusive communauté éducative. En lui-même l'aspect communautaire de l'homme – tant civil qu'ecclésial – le requiert et conduit à une activité plus large et plus articulée qui doit résulter d'une collaboration bien ordonnée entre les divers agents de l'éducation. Tous ces agents sont nécessaires, même si chacun peut et doit jouer son rôle en accord avec sa compétence particulière et la contribution qui lui est propre. ... En correspondance avec leur droit, les parents ont un sérieux devoir de s'engager totalement dans une relation cordiale et active avec les professeurs et les autorités scolaires (40).

5. LA JEUNESSE: UN TRÉSOR TOUT PARTICULIER

Fort judicieusement notre collègue Raga a parlé, dans ses pages 2 à 5, de 'la jeunesse, architecte de la société future' et il a alors souvent cité Jean Paul II. Il aurait pu le faire plus encore, étant donné la dévotion que l'instaurateur de notre Académie portait aux Journées Mondiales de la Jeunesse. Dans ses conclusions Raga a aussi montré comment Benoît XVI poursuivait cet enseignement, avec notamment cette déclaration aux jeunes catholiques des Pays-Bas: "Jésus a besoin de vous pour renouveler la société contemporaine".

Dans le même esprit je voudrais attirer votre attention sur la Lettre apostolique de Jean Paul II *Dilecti amici* (1985), dont j'ignorais l'existence lors de mon essai de 2002 et qui est importante pour notre session. Sa section 3 a précisément le titre retenu ci-dessus. Je me limite à présenter le cœur de la section 9 intitulée "Le plan de vie et la vocation chrétienne".

Que dit cette section? Que chaque personne a dressé pour elle-même au temps de sa jeunesse un plan de vie, mais que 'plan' est un mot trop faible? Il s'agit d'une véritable vocation, qui traduit une hiérarchie personnelle des valeurs ainsi qu'un idéal à réaliser. Et cela attire le jeune quand il s'interroge sur son avenir: 'Que dois-je faire?', telle est la question qu'il se pose naturellement. C'est pourquoi Jean Paul II s'adresse aux jeunes dans les termes suivants: "Dans la réponse que vous donnez à cette question (que dois-je faire?), votre humanité se développe et s'affirme: face à vous-même, face aux autres, face à Dieu".

³ Je traduis ici le texte anglais figurant à la page 45 de *Acta* 8.